



DOSSIER DE PRESSE

BILAN SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2019

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.

MERCREDI 22 JANVIER 2020
LAON

BILAN DE L'ANNÉE 2019

Le nombre d'accidents et de blessés connaît une forte baisse en 2019 par rapport à 2018, alors que le nombre de morts sur les routes reste stable.

En 2019, **207 accidents corporels** de la circulation sont survenus dans l'Aisne, dont 29 accidents mortels ayant occasionné 31 décès, 240 blessés dont 125 blessés hospitalisés. À titre de comparaison, sur l'année 2018, 265 accidents corporels ont été enregistrés, dont 30 accidents mortels ayant occasionné 31 personnes tuées, 369 blessés dont 188 blessés hospitalisés.

Les **principales causes des accidents corporels** sont l'imprudence (47 accidents : inattention, dépassement dangereux, perte de contrôle), la vitesse (42 accidents), les refus de priorité (41 accidents) et l'alcool et les stupéfiants (27 accidents).

Les **principales causes des accidents mortels** sont la vitesse (7 accidents), des causes indéterminées par l'enquête (7 accidents), l'alcool et les stupéfiants (4 accidents) et les malaises (3 accidents).

La vitesse est donc la première cause d'accidents mortels et la seconde cause d'accidents corporels après l'imprudence.

Les catégories d'usagers impliqués :

- **les piétons** : 21 piétons sont impliqués dans des accidents corporels de la circulation. Ce chiffre est très inférieur à celui des années précédentes qui s'établissait à 46 en 2018 et à 40 en 2017. Deux piétons tués en 2019, 4 en 2018 ;
- **les deux-roues motorisés** : 48 motos impliquées, ce qui est plus que les années précédentes, et 39 cyclomoteurs, chiffre identique à celui de 2017. Il faut remonter à 2012 pour dépasser les 40 cyclomoteurs impliqués. 5 motards tués en 2019 comme en 2018, auxquels s'ajoutent 6 cyclomoteurs tués en 2019 (aucun en 2018) ;
- **les poids-lourds** : 16 poids-lourds impliqués en 2019, un chiffre en baisse depuis 2016, et seulement 3 poids-lourds impliqués dans des accidents mortels, chiffre le plus bas depuis 2010.

Les contrôles automatisés

Compte-tenu du nombre de radars diminué suite aux dégradations enregistrées depuis fin 2018, sont de :

- 84396 "flashes" en 2019, alors qu'il en était compté 98051 en 2018
- 177 grands excès de vitesse pour 217 en 2018.

Les éthylotests anti-démarrage (EAD)

Le dispositif d'installation d'un éthylotest anti-démarrage est mis en œuvre dans le département de l'Aisne **depuis le 18 mars 2019**, comme **possible alternative à la suspension du permis de conduire**. Après le contrôle d'un conducteur présentant une alcoolémie supérieure à 0,80g par litre de sang (0,40 mg/l d'air expiré) et inférieure à 1,8g/l (0,9 mg/l d'air expiré), le préfet a la possibilité de le contraindre à ne conduire que des véhicules équipés d'un EAD, pour une durée pouvant aller de 2 à 6 mois, selon la gravité de l'infraction. Dans l'Aisne, ce dispositif est systématiquement proposé.

Depuis cette date, 179 arrêtés de restriction de conduire aux seuls véhicules équipés d'un EAD ont été pris, soit 40% du total des arrêtés pris pour alcoolémie. Sont notamment exclus de ce dispositif : les jeunes conducteurs, les automobilistes en situation de récidive de conduite sous l'emprise d'alcool ou encore les professionnels du transport de personnes.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION

Des actions de prévention ont été menées tout au long de l'année, pilotées par le chef de projet sécurité routière, directeur de cabinet du préfet, et par le coordinateur sécurité routière avec une équipe de huit intervenants bénévoles, en collaboration avec les associations de prévention et les forces de l'ordre.

En 2019, des **campagnes de sensibilisation ont permis de toucher environ 16 000 personnes**, en ciblant plus particulièrement :

- les scolaires de tous âges, de l'école primaire aux journées d'accueil étudiants, avec des interventions dans 80 établissements ;
- les seniors (12 actions) ;
- les motards avec 8 opérations « reprise de guidon » ;
- les événements festifs : 5 opérations « Capitaine de soirée » ;
- 10 interventions en entreprises.

Par ailleurs, les équipes de préventions ont participé à deux forums se déroulant sur plusieurs jours et enregistrant une affluence de plus de 2000 participants, ainsi qu'aux "rencontres de la sécurité" qui ont eu lieu le 10 octobre à Soissons.

PRIORITÉS ET NOUVELLES MESURES EN 2020

Les priorités en matière de prévention

Au vu des statistiques de l'accidentalité en 2019, un effort particulier sera mené en 2020 en direction des comportements et des usagers les plus impliqués dans les accidents :

- les conducteurs de deux-roues motorisés ;
- la vitesse ;
- les addictions (alcool et stupéfiants) ;
- les fautes de comportement, et notamment le téléphone au volant.

Recrutement de nouveaux intervenants sécurité routière (IDSR)

Une campagne de recrutement sera lancée en 2020 afin de renforcer l'équipe des intervenants départementaux sécurité routière qui mène les actions de prévention auprès du grand public, sous la coordination de la préfecture. Ils peuvent être issus de milieux divers (salariés, retraités, membres d'associations, fonctionnaires, etc) avec en commun la volonté et la disponibilité de s'engager concrètement au profit de la sécurité routière. Ils ne perçoivent pas de rémunération mais peuvent demander le remboursement de leurs frais (restauration, déplacements).

Nouvelle campagne nationale "Vivre, Ensemble"

Après « Changeons » de 2003 à 2008, puis « Tous responsables » depuis 2008, la Sécurité routière a adopté fin décembre 2019 une nouvelle signature « Vivre, ensemble » qui propose aux Français de se rassembler autour d'une ambition commune : "Vivre" (c'est bien l'essence même de la Sécurité routière) "Ensemble" (c'est parce que chacun veillera sur l'autre qu'on y arrivera). Cette campagne doit contribuer à installer l'idée que sur la route, chaque jour, chacun a le pouvoir d'agir.